

1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2017

REUNION DES 27 ET 28 AVRIL

N° 2017/O1/20

**REPONSE DE M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse,
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Michel STEFANI
AU NOM DU GROUPE
« ELU(E)S COMMUNISTES ET CITOYENS DU FRONT DE GAUCHE »**

OBJET : Financement du plan de lutte contre la précarité.

Monsieur le Conseiller territorial, Cher Michel,

Notre Assemblée a voté à l'unanimité moins une abstention, lors de la session de mars le deuxième volet du plan de lutte contre la précarité et la pauvreté de la Collectivité territoriale de Corse. C'est un acte politique majeur puisque, comme vous le savez et comme cela a été souligné par nombre d'observateurs c'est la première fois qu'une collectivité territoriale érige en priorité politique cet objectif.

Au plan budgétaire, comme vous avez pu le constater, nous avons privilégié une approche globale et transversale des phénomènes de précarité qui correspond également à l'approche transversale que nous avons développé pour répondre à ce problème.

Partant du constat que la précarité est protéiforme et que les politiques publiques qui s'y rattachent sont fortement imbriquées, il nous est apparu nécessaire de dépasser une approche budgétaire sectorisée qui procure une vision tronquée de la réalité des moyens financiers réellement déployés dans des domaines d'intervention participant aux mêmes objectifs. D'où l'intérêt du plan.

Le budget annoncé lors de nos débats était d'un montant, comme vous l'avez souligné d'environ 20 millions d'euros globalement, soit 11,4 millions d'euros en investissement et 10 millions d'euros en fonctionnement. Ces sommes apparaissent dans le cadre du budget primitif que nous avons voté en février 2017.

Ce budget est le résultat du recensement et de l'évaluation financière de toutes les interventions en faveur de la lutte contre la précarité et la pauvreté dont la mise en œuvre est immédiate au titre de l'exercice budgétaire 2017, soit que nous ayons renforcé les budgets existants comme par exemple dans le domaine de la formation ou de la mobilité internationale des jeunes, soit que nous ayons créé de nouvelles lignes budgétaires par exemple 5 millions d'euros sur 4 ans pour le cas de la santé dans le cadre du plan en faveur de la montagne élaboré en concertation avec le comité de massif.

Donc des actions en faveur de la santé, du social et du logement mais pas seulement. Il faut également citer celles en faveur de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, de l'insertion et de la formation des jeunes en difficulté sociales et les actions en faveur de l'économie sociale et solidaire dans le cadre du plan innovation, etc...

Cette estimation budgétaire a été réalisée à minima, nous pouvons également y adjoindre de façon complémentaire, les décisions de l'AUE en matière de précarité énergétique et les réhabilitations prévues prioritairement sur des logements sociaux, notamment les projets avec l'OPH de Corse du sud à Sartè et Portivechju pour cette année qui représentent 1,6 millions d'euros en investissement et 84 logements.

Je termine en vous rappelant que d'un point de vue de la méthode, le plan de lutte contre la précarité et la pauvreté propose des réponses immédiates dans le cadre du budget 2017 - donc ces sommes sont portées au budget primitif - mais nous avons également, vous vous en rappelez, identifié d'autres pistes de travail qui vont être explorées lors de notre troisième phase de travaux qui a commencé.

Ce troisième temps, d'avril 2017 à septembre 2017, doit nous permettre de travailler en concertation avec l'ensemble des acteurs pour arrêter un nouveau règlement des aides chiffré et planifié et qui pourrait être présenté à l'Assemblée de Corse en octobre 2017, pour des nouveaux règlements applicables dès 2018.

Je tiens à votre disposition un document récapitulatif et je m'engage à le distribuer à l'ensemble des membres de l'Assemblée de Corse.

Je vous remercie.